

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol-La Lande du Maine- Saint-Pierre-la-Cour
De : Dominique RICHARD <
Date : 11/12/2021 14:40
Pour : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes très inquiets d'apprendre l'implantation d'une centrale photovoltaïque à Saint-Pierre-La-Cour à proximité du Hameau de la Touche à Bréal-sous-Vitré (50 – 200 m).

Ce projet semble présenter plusieurs problématiques, tel que le problème d'éblouissement.

Le problème d'éblouissement des personnes proches de ce site, spécialement les enfants qui joueront à l'extérieur ou à l'intérieur de leur maison (à travers les vitres) est un point très grave pour leur santé.

De plus, les nuisances liées à ce projet n'ont toujours pas été évaluées à ce jour. Comment mettre en place un projet sur une butte qui n'est pas stable sans avoir au préalable réalisé les études du sol ?

La société Lafarge-Holcim peut-elle envisager de permettre la réalisation de ce projet sans étude préalable des sols, sans tenir compte de la santé des riverains ?

Peut-on assurer aux habitants du hameau de la Touche que ce projet ne présente aucun danger pour eux ?

Nous vous demandons que ce dossier soit réétudié en tenant compte de toutes les problématiques et dangers pour les riverains.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques et interrogations et espérons que, compte tenu du manque d'étude et d'assurance pour la santé des riverains, un avis défavorable sera émis. La santé des personnes ne doit-elle pas toujours être la priorité ?

Cordialement,

Geneviève et Dominique Richard